

Quoi ?

La municipalité met en place l'été son accueil de loisirs estival. Chaque semaine, l'équipe d'animation sélectionnée par la municipalité et le directeur, proposera 2 à 3 grands jeux, des petits jeux, des activités manuelles et culinaires, une journée à thème et des sorties. Des prestataires seront sollicités tout l'été pour le plus grand plaisir des enfants.

Les plannings seront consultables au sein de l'accueil de loisirs ou **dès le 29 juin 2026** sur <https://www.ville-marck.fr/accueils-de-loisirs>

A prévoir : un sac à dos avec un goûter équilibré (bouteille d'eau, casquette) ; une tenue correcte et adaptée en fonction des activités (piscine, plage...). Des baskets sont recommandées, pensez à une tenue de rechange pour les plus petits, des lunettes solaires et une crème solaire (appliquée avant l'arrivée à l'accueil) pour préserver les yeux et la peau de vos enfants.

Qui ?

L'accueil de loisirs municipal sera dirigé par Vincent BRIEZ, responsable du service éducation jeunesse.

Présent depuis 28 ans dans les accueils de loisirs municipaux, Vincent BRIEZ est animateur territorial et dispose du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur. Il sera accompagné d'une équipe qualifiée et motivée tout en respectant les normes d'encadrement.

Les groupes seront constitués **en fonction de l'année de naissance** :

- Groupe 3/4 ans : 2022-2023
- Groupe 5/6 ans : 2020-2021
- Groupe 6/7 ans : 2019
- Groupe 8/9 ans : 2017-2018
- Groupe 10/12 ans : 2014 à 2016
- Groupe 13/15 ans : 2011 à 2013

Les **groupes 5/6, 8/9 ans et 10/12 ans** seront constitués par les enfants le 1^{er} jour de l'accueil dans la mesure du possible.

Rappel : un enfant scolarisé en maternelle en 2025/2026 sera cet été dans un groupe maternel (3/4 ou 5/6 ans).

Où ?

Vos enfants et adolescents seront accueillis au stade municipal Jean Claude Agneray situé dans la rue du Stade.

☞ Accès voiture côté avenue de Verdun.

☞ Accès à vélo ou à pied coté parking rue du Stade. Notons que les vélos ne sont pas assurés en cas de vol et doivent être en bon état de fonctionnement si l'enfant se rend à l'accueil avec, de plus un antivol est indispensable.

Possibilité de prendre le bus tous les matins ou tous les soirs pour se rendre au stade de Marck :

Un ramassage **gratuit** pour les hameaux (tout l'été) et les communes partenaires (**jusqu'au 24 juillet**) est mis en place lors des vacances d'été, pour des raisons de sécurité, votre enfant ne pourra être déposé qu'aux points de ramassage indiqués ci-dessus. En cas d'absence du parent ou d'une personne (à indiquer lors de la 1^{ère} utilisation) à la descente du bus, l'enfant de moins de 8 ans sera obligatoirement déposé en garderie.

Le matin

7h50 : Prise de l'animateur au Stade (coté avenue de Verdun)

Guemps : 8h10 : Arrêt de bus de la rue du curé
Offekerque : 8h15 : Courgain Offekerque
8h20 : Mairie Offekerque
Marck : 8h40 : Eglise des Hemmes
8h50 : Stade du Fort Vert

Le soir

Départ du Stade à 17h

17h50 jusqu'au 24/07
17h45 jusqu'au 24/07
17h40 jusqu'au 24/07
17h20
17h10

Aucune erreur ne peut se faire avec le listing bus. **Oublier un enfant est considéré comme une faute !** Un enfant qui prend le bus le matin, le prend obligatoirement le soir (sauf demande écrite et précise des parents).

Quand ?

L'accueil sera ouvert du **lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2026** soit 34 jours de fonctionnement avec inscription obligatoire à la semaine avec repas compris (repas normal, repas sans porc ou repas végétarien).

[Semaine 1 : du 6/7 au 10/7 – Semaine 2 : du 13/7 au 17/7 (4 jours) – Semaine 3 : du 20/7 au 24/7 – Semaine 4 : du 27/7 au 31/7 – Semaine 5 : du 3/8 au 7/8 – Semaine 6 : du 10/8 au 14/8 (5 jours) – Semaine 7 : du 17/8 au 21/8.]

Les **horaires d'ouverture** de l'accueil de loisirs sont de 9 à 17 heures.

Possibilité de **garderie** au forfait de 5 € la semaine (à réserver sur le portail famille en même temps que la semaine d'accueil) : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

Veillée 5€ à réserver pendant l'accueil de loisirs sur le portail jusqu'au mercredi matin de la semaine de la veillée : grand jeu + barbecue (à réserver en ligne à partir du 7 juillet) : jusqu'à 21h (rythme adapté en fonction de l'âge).

Comment ?

Les inscriptions pour les marckois s'effectuent prioritairement via le portail famille <https://portail-marck.ciril.net/guard/login>

Ouverture des inscriptions dès le 1^{er} avril sur le portail. En mairie, uniquement pour les nouveaux dossiers marckois et ceux ne disposant pas d'accès au portail famille (Guemps et Offekerque, tarif particulier). Inscriptions dans la limite des places disponibles.

Mode de paiement : Carte bancaire via le portail famille (à privilégier) ou en mairie (chèque à l'ordre de « Régie de recettes jeunesse » ou carte bancaire).

Pensez à donner votre quotient familial CAF si celui-ci est inférieur à 901 € pour obtenir le tarif adéquat.

Combien ?

La participation réclamée aux familles pour une semaine d'accueil avec repas sera fixée en fonction de votre quotient familial 2026.

Tarif pour une semaine de 5 jours comprenant le repas du midi, les activités et l'encadrement qualifié

- Si notification ATL : **32,50 €** (soit 6,50 € la journée) – Déduction de l'ATL soit **15,50 €** la semaine de 5 jours.
- Si Q < 760 € : **34,50 €** (soit 6,90 € la journée)
- Si 761 < Q < 900 € : **36,50 €** (soit 7,30 € la journée)
- Si Q > 901 € : **40,00 €** (soit 8 € la journée)

Extérieur* : si Q < 617 € : **59,00 €** (soit 11,80 € la journée) – Q > 617 € : **77,00 €** (soit 15,40 € la journée)

Garderie au forfait de 5 € la semaine. L'aide ATL viendra se déduire du montant journalier (-3,40 €/jour)

En cas de veillée dans la semaine, les tarifs journaliers seront majorés de 1€.

**Notons que les enfants extérieurs à la commune ne peuvent pas être acceptés sauf pour les enfants scolarisés dans les écoles de Marck ou pour ceux dont les grands parents résident dans la commune + ceux de la commune de Guemps (+2 € par jour ou 10 € par semaine) + ceux de la commune d'Offekerque (+1 € par jour ou 5 € par semaine).*

Pourquoi ?

L'accueil de loisirs est mis en place pour répondre aux besoins et aux intérêts des enfants en matière d'éducation, de développement et de divertissement pendant les périodes de vacances scolaires. Les raisons sont nombreuses : socialisation, apprentissage informel, développement physique, continuité éducative, soutien aux familles.

En résumé les accueils de loisirs sont importants car ils favorisent le développement global des enfants, leur offrent des opportunités d'apprentissage et de socialisation, soutiennent les familles et contribuent à une utilisation constructive du temps libre des enfants pendant les vacances.

Acceptation de certaines modalités :

Lorsque vous inscrivez votre enfant, vous :

- **autorisez** l'intervenant à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles en vue d'assurer les premiers soins et de procéder éventuellement au transport de mon enfant.
- **prenez connaissance** du règlement intérieur de la structure ainsi que du projet pédagogique rédigé par l'équipe d'animation via le site municipal ou en mairie et en **acceptez** les modalités.
- **autorisez** mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par la commune et à monter dans les transports mis en place par la Mairie (bus, minibus, voiture...).
- **autorisez (en cas de refus, en informer par écrit le service éducation jeunesse)** toute diffusion publique de l'image, du son et de l'écrit de mon enfant. En effet mon enfant est susceptible d'être pris en photos ou filmé dans le cadre des activités. La diffusion, sans contrepartie financière, peut éventuellement se faire via la presse, les réseaux sociaux de la ville et du directeur ou les informations municipales.
- **autorisez** votre enfant des groupes 8/9, 10/12 et 13/15 ans à repartir seul du stade de Marck.
- vous **engagez** à rendre une **fiche sanitaire** à jour avant le démarrage de l'accueil d'été.

Votre interlocuteur : Vincent BRIEZ - ☎ 03.21.46.22.22 (transfert activé lors des vacances)

@ : vincent.briez@ville-marck.fr

Lieu unique d'accueil : Stade de Marck (Modules) - Rue du Stade : 06 73 49 15 95 (numéro lors des accueils)

Directeur de la structure : Vincent BRIEZ